

Réponse du Conseil administratif du 23 décembre 2024 à la question écrite du 27 novembre 2024 de M. Amar Madani: «Nouveau terrain d'entraînement du Servette Football Club (SFC) à Vessy; les autorités municipales ont-elles bien compris la différence entre infrastructures sportives professionnelles et amateurs?»

TEXTE DE LA QUESTION

Le nouveau terrain d'entraînement du SFC vient tout juste d'être aménagé (avec l'argent du Canton) par les services de la Ville de Genève, propriétaire des lieux, sur le complexe sportif de Vessy, à l'issue d'un protocole d'accord tripartite (Canton, Ville, Club) paraphé en 2022.

Cependant on regrette que la fonctionnalité du lieu ne se prête qu'à moitié à un usage par des joueurs professionnels, dont les besoins spécifiques ne sont pas tout à fait identiques à ceux des sportifs amateurs, ce que les autorités de la Ville de Genève semblent ne pas avoir bien assimilé dans l'élaboration du projet.

Certes, le nouveau terrain du SFC bénéficie également d'une zone d'entraînement pour les gardiens, d'une zone de rangement des buts et même d'un local de 30 m² situé sur le parking pour stocker le matériel d'entraînement et d'entretien du terrain. En revanche il n'existe aucun accès aux douches pour les athlètes, ni à de simples vestiaires ou à un parking sécurisé, pas plus qu'à une salle de musculation, ce qui constitue pourtant les normes d'hygiène élémentaires d'une installation sportive adéquate pour une équipe professionnelle.

Un sacré manège en perspective pour les joueurs servettiens qui ont désormais le choix entre venir à l'entraînement déjà habillés, ou se changer à Vessy derrière les buissons avant de repartir sans se laver après l'effort! De telles conditions sont communément admises dans le sport amateur, mais certainement pas dans le milieu du sport professionnel.

Pour couronner le tout, on assiste au comble du ridicule avec des agents contractuels de la Fondation des parkings entraperçus en train de tenter de verbaliser les véhicules des sportifs d'élite servettiens pendant leurs entraînements sur leur terrain de Vessy!

- Est-ce que les autorités municipales en charge du projet du nouveau terrain d'entraînement du SFC à Vessy ont bien compris en amont du projet les besoins spécifiques nécessaires à l'accueil d'une équipe sportive professionnelle, en termes d'infrastructures adaptées?

- Pourquoi la planification de ce projet qui a coûté 8 millions de francs au Canton n'a-t-elle pas inclus les installations sportives adaptées à l'entraînement d'athlètes d'élite, comme un parking sécurisé réservé, une salle de musculation, un vestiaire avec douches, etc.?
- D'après la législation en vigueur (LRT-3 A 2 07), la mise à disposition gratuite par le Canton et la Ville de Genève d'infrastructures sportives adaptées à l'équipe première du SFC ne devrait-elle pas prévoir l'accès à ce type d'installations, au moins pour toute la durée de leurs entraînements?
- Peut-on connaître de manière détaillée comment la Ville de Genève a dépensé l'argent du Canton pour réaliser le projet?
- Que prévoit le protocole d'accord tripartite concernant l'entretien du terrain d'entraînement du SFC à Vessy?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En préambule, il est rappelé que, en vertu de la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le Canton en matière de sport (3^e train), du 31 août 2017 (LRT-3; rs/GE A 2 07), la compétence pour soutenir le «pôle football» incombe au Canton.

Les conditions dans lesquelles l'équipe première du Servette Football Club (SFC) s'entraîne depuis quelques années à Balexert ne sont pas optimales. En effet, à la suite du refus populaire du projet «Pré-du-Stand», lors de la votation de 2019, l'équipe première du SFC s'entraînait jusqu'en novembre dernier à Balexert, voire parfois sur d'autres terrains du canton.

Il était donc urgent qu'une solution provisoire soit proposée au SFC. Fort de ce constat, un accord tripartite a été conclu, en 2022 entre le Canton, la Ville de Genève et le SFC, pour que son équipe première puisse s'entraîner au Centre sportif de Vessy, dans l'attente de bénéficier d'un lieu d'entraînement pérenne. Celui-ci prévoit notamment la mise à disposition d'un terrain d'entraînement pour l'équipe professionnelle du SFC pendant dix ans.

D'un montant de 8 millions de francs (pris en charge par le Canton), ce projet d'infrastructure au Centre sportif de Vessy concrétise ainsi une collaboration fructueuse entre le Canton, la Ville de Genève (propriétaire dudit centre sportif) et le SFC. Dès le départ de ce projet, les trois entités ont décidé d'un commun accord que le SFC serait le maître d'ouvrage et qu'il fallait se concentrer uniquement sur la réalisation d'un terrain en gazon naturel, renforcé de fibres synthétiques répondant aux normes de l'Association suisse de football. Pour un projet

situé en zone de verdure, il s’agissait de minimiser les délais liés à l’instruction des demandes d’autorisation de construire ainsi qu’à la construction proprement dite.

Pour compléter le dispositif et à la demande du SFC, une zone de stockage des buts et une zone d’entraînement des gardiens ont été aménagées. Un local de 30 m², situé sur le parking, est également mis à disposition pour le rangement du matériel d’entraînement et l’entretien du terrain. Une demande complémentaire a été formulée par le SFC pour l’installation d’une salle de musculation en bordure de son terrain, laquelle est à l’étude actuellement auprès des services du Canton et de la Ville de Genève.

Concernant les vestiaires et le parking du Centre sportif de Vessy, les conditions d’utilisation de ces installations sont régies par une convention bilatérale conclue entre la Ville de Genève et le SFC. Celle-ci prévoit notamment la mise à disposition à titre gratuit d’une partie des vestiaires du Centre sportif de Vessy (maximum quatre), sur la base d’un planning établi conjointement entre le SFC et le Service des sports (SPO), ainsi que de 10 macarons pour le parking du centre sportif situé à l’entrée de ce dernier, pour un tarif mensuel de 150 francs par macaron.

Concernant le protocole d’accord tripartite précité, il prévoit les droits et obligations des parties durant toute la durée du projet, depuis sa planification jusqu’à son exploitation, et porte notamment sur la mise à disposition du foncier et des différentes surfaces nécessaires au projet, ainsi que sur le phasage des travaux, le processus d’autorisation de construire, la réalisation et le financement des travaux.

Le Conseil administratif est satisfait de la collaboration avec le Canton et le SFC, laquelle permet la réalisation de ce projet. Il s’agit d’une première étape importante dans le cadre des projets de pôle football, à l’attention de la relève et de l’élite du football genevois. Quand ceux-ci auront abouti, le terrain d’entraînement de Vessy et les aménagements complémentaires seront remis à la Ville de Genève à titre gracieux et en bon état d’exploitation, ce qui permettra aux clubs de football amateur résidents d’en bénéficier.

Il convient également de souligner que tant le personnel technique que les joueurs du SFC semblent très satisfaits que cette solution provisoire ait été trouvée.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Marie Barbey-Chappuis